

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 2 juin 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain**

**NOR : JUSF2614794A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II, de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2026 relatif à la composition de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2026 portant nomination à un emploi de direction du ministère de la Justice – en l'espèce Céline JUSSELME, directrice territoriale de la DTPJJ Rhône-Ain.

## **ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont désignées représentantes du personnel au sein de la formation spécialisée de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- Titulaires :  
Monsieur DA COSTA Mario  
Monsieur PASTRE Frédéric  
Monsieur FLORIN Alexandre  
Madame LETTER Mélanie  
Madame VINCENT Christine
  
- Suppléants :  
Monsieur AMOUCHE Hafid  
Madame ROY Céline  
Madame HAMDI Lila  
Madame GASMI Djamele  
Non désigné

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires :  
Madame Ariane RONGY  
Monsieur Jean-Marc FUEYO
  
- Suppléants :  
Madame Salomé LARROQUE  
Non désigné

### **Article 2**

L'arrêté du 12 mars 2026 susvisé est abrogé.

### **Article 3**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

#### **Article 4**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 juin 2026,

**La directrice territoriale  
de la protection judiciaire de la jeunesse de Rhône-Ain**

  
Céline JUSSELME